

Dior Fall Sow,

« il fallait que je réussisse parce que c'était une porte ouverte pour les autres femmes ».

Née en 1968, Dior Fall est la première femme Procureure de la république du Sénégal. Durant toute sa carrière et même après sa retraite, elle a lutté pour le respect des droits humains tant au niveau national qu'international. Dior Fall est connue également pour son engagement constant au service des femmes et des enfants.



SON PARCOURS

Titulaire d'une Maîtrise en Droit et un Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Criminelles (DESS) de l'Université de Poitiers (France), Dior Fall a eu un riche parcours. Alors qu'elle est juge d'instruction, elle rejoint la ville de Saint-Louis pour son premier poste d'affectation. Il faut préciser qu'elle était la seule femme de sa promotion. En 1976, elle est nommée Procureure de la République et raconte comment elle a pu accéder à cette fonction, dans une interview qu'elle a accordée à Gnagna Koné (sn.boell.org) :

« Le procureur me demandait, parfois, d'assurer l'intérim quand il partait en voyage. Lorsqu'il a été affecté dans une autre juridiction, il fallait donc trouver un remplacement. Il y avait un problème parce que les effectifs n'étaient pas nombreux. Il m'a proposée pour lui succéder au Parquet de Saint-Louis. C'est comme ça que j'ai été nommée Procureur de la République. C'était en 1976.

Cela a été un challenge pour moi car c'était la première fois qu'une femme exerçait cette fonction et pour moi, il fallait que je réussisse parce que c'était une porte ouverte pour les autres femmes ».

En 2002, elle est détachée auprès de l'Organisation des Nations unies pour servir au Tribunal pénal international pour le Rwanda. De 1984 à 1989, elle est la Directrice Nationale de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale au ministère de la justice du Sénégal. Ensuite, elle est nommée directrice chargée des affaires juridiques de la SONATEL (1989-2002). De 2002-à 2003, Dior Fall est conseillère juridique auprès du Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Elle devient Avocate générale au bureau du Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, de la période allant de 2004 à 2006 et avocate Générale Principale auprès de la Chambre d'Appel du Tribunal Pénal International pour le Rwanda de 2006 à 2010. Elle est également membre du CAEDBE, le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant.

Dior Fall a mené des recherches et fait des publications dans plusieurs domaines (droits des femmes et des enfants au Sénégal, viol, violence basée sur le genre...) Ayant pris sa retraite, elle est restée active. Par ailleurs, elle est consultante à la Cour Pénale Internationale (CPI) et dans différentes organisations comme le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

SES COMBATS

Fortement engagée, Dior Fall a beaucoup milité pour le droit des femmes et leur liberté. Elle fait partie des fondatrices de l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS), créée en 1974. D'ailleurs, elle en a été la présidente pendant quelques années. Au départ, cette association était une amicale fondée par Mame Madior Boye, Maïmouna Kane, Madeleine Dewez et Tamara Touré. Son objectif était de lutter pour la liberté des femmes, leur émancipation et leur promotion dans tous les secteurs d'activité. C'est cette amicale qui a été transformée en association, au vu de son impact positif dans le combat des femmes. L'Association des Juristes Sénégalaises, axe davantage l'axe de la parité entre les hommes et les femmes.

Fervente défenseuse des droits de la femme, Dior Fall, procureure du Sénégal, est à l'initiative du projet de loi visant à la criminalisation de la pédophilie au Sénégal suite à la mort d'une jeune fille (Bin-Fall, « ce n'était pas normal qu'après tant d'années, qu'on en descende intolérable aux femmes »(sn.boell.org).



Adopté en Conseil des ministres le 27 novembre 2010, ce projet de loi est voté unanimement le 30 décembre 2010 à l'Assemblée nationale. Le 10 janvier 2011, le Président Macky Sall promulgue la loi n° 2010-05 (modifiant la loi n° 65-60 du 21 juillet 1965) criminalisant le viol et la pédophilie.

Engagée dans la lutte et le combat en faveur des femmes, Dior Fall est une féministe déterminée. Elle est d'avis que la génération actuelle doit « changer de stratégie d'actions ». Cette génération doit uniformiser ses forces pour un combat qui aura plus d'impact. Selon la première femme Procureure du Sénégal, « il y a beaucoup d'associations qui s'occupent de la même chose, violences faites aux femmes, autonomisation de la femme, etc., mais il faudrait quand même qu'il y ait une synergie d'actions »(sn.boell.org).

Cela dit, Dior Fall Sow est Chevalier et Officier de l'Ordre national du Mérite du Sénégal.

Quelques liens utiles :

- <https://sn.boell.org/fr/2019/09/03/vbg-au-senegal-petit-rappel-de-l-historicite-legale-des-droits-des-femmes-au-senegal-avec>
- <https://www.tract.sn/interview-dior-fall-sow-ex-magistrate-feministe-et-niarele/>
- https://www.youtube.com/watch?time_continue=56&v=UOoATAI6-5o&feature=emb_logo (Témoignage sur le métier de Procureure).
- <https://www.youtube.com/watch?v=pNe5vxdomAw> (sur les lois portant sur la parité).
- https://web.facebook.com/SenePlusTV/videos/dior-fall-sow-1%C3%A8re-femme-procureur-aus%C3%A9n%C3%A9galil-faut-criminaliser-le-viol/418303912087966/?_rdc=1&_rdr (Sur le viol au Sénégal).